



vert st denis



www.vert-saint-denis.fr

LE MAGAZINE MUNICIPAL // ÉTÉ 2015 // N° 85 //

REFLETS DE VERT



EN IMAGES p 10



DOSSIER p 11-13



VIE PRATIQUE p 7





LA JUNGLE EN FOLIE

Le carnaval de Pouilly-le-Fort, on adore !

Malgré un temps incertain, le carnaval de Pouilly-le-Fort organisé par l'association *Pouilly en fête*, en partenariat avec les services municipaux, s'est déroulé samedi 11 avril, dans de bonnes conditions. Placé sous le thème de la jungle, le défilé costumé est parti du clos Pasteur vers 15 h 30 pour parcourir en musique les rues du hameau et terminer sur la place centrale, par un spectacle. Comme de coutume, les habitants et les membres de l'association *Pouilly en fête* ont redoublé d'imagination pour créer eux-mêmes de magnifiques tenues de carnaval. Oiseaux multicolores, toucan géant, lions, girafes, gorilles, zèbres et habitants de la jungle ont cohabité pacifiquement le temps de nous présenter un spectacle amusant fait de chorégraphies qui associaient, le roi Lion, le marsupilami, les épreuves de Koh-Lanta et Indiana Jones à la recherche d'un trésor. Un bon moment qui s'est terminé par un goûter. Bravo encore à tous pour cette jungle en folie !



Retrouvez plus de photos sur le site Internet de la Ville, rubrique « galerie photos ».



L'ENFANCE EN ACTION

Chasse aux œufs de Pâques

Dimanche 5 avril 2015, à l'initiative du service Action éducative, une chasse aux œufs de Pâques s'est déroulée à la Ferme des Arts. Diverses animations, sur le thème de la ferme, étaient aussi proposées aux enfants par les animateurs et le personnel de la ludothèque. Lors de cette matinée, fraîche mais bien ensoleillée, les enfants ont pu repartir avec des œufs en chocolat et les parents dégustés un bon chocolat chaud. 4 000 œufs ont été distribués au cours de la matinée.



Éric BAREILLE,
Maire de Vert-Saint-Denis

LA MAIRIE

2, rue Pasteur
77240 Vert-Saint-Denis
Tél. : 01 64 10 59 00
Fax : 01 64 10 59 10
www.vert-saint-denis.fr
mairie@vert-saint-denis.fr

HORAIRES

lundi : 14 h - 18 h
mardi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
mercredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
jeudi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
vendredi : 9 h - 12 h // 14 h - 18 h
samedi : 9 h - 12 h



MAGAZINE D'INFORMATIONS LOCALES

TIRAGE : 3 100 exemplaires

Numéro 85 - Été 2015 - Trimestriel

Site Internet : www.vert-saint-denis.fr

Courriel : mairie@vert-saint-denis.fr

• **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : Éric Bareille
• **Élu chargé de la Communication** : Luc de Monsabert • **RÉDACTEUR EN CHEF** : Laurent Tangre • **RÉDACTION** : Laurent Tangre avec le concours des services municipaux et notamment Christine Larivière, Isabelle Vinzent
• **PHOTOGRAPHIES** : Laurent Tangre - Marc Langlois • **Création graphique** : Emendo
• **Maquette** : Laurent Tangre • **Correcteur typographe** : Juhel Puifourcat • **Impression** : Planète Impression.



Ce mois de juin a été marqué par le vote contre le Schéma régional de coopération intercommunal à l'unanimité par les élus de Vert-Saint-Denis et les élus de la communauté d'agglomération de Sénart. Nous maintenons notre proposition alternative de rester sur le périmètre de la ville nouvelle de Sénart opération d'intérêt national. Ce sujet aux enjeux multiples et complexes ne peut se satisfaire de raisonnements simplistes et de récupérations politiciennes. Le refus voté à Vert-Saint-Denis emmène avec lui le poids de ses 7 000 habitants. L'ensemble des communes de l'agglomération sénartaise qui a voté contre ce schéma emmène plus de 105 000 habitants. Les autres communes côté Essonne ayant voté contre ce schéma porte à plus de la moitié le nombre de communes et à plus de la moitié le nombre d'habitants.

Comme la loi le précise, lorsque plus de la moitié des communes représentant plus de la moitié des habitants d'une future agglomération se prononce contre ce schéma, le préfet de région est à nouveau sollicité pour discuter de ce schéma. Suite à ces discussions nous saurons, au cours de l'été, vers quel schéma définitif, bon gré ou mal gré, nous nous orienterons. À Vert-Saint-Denis, les mois de mai et juin sont traditionnellement l'occasion de nombreuses manifestations : Fête des voisins, vide-greniers à Pouilly, rendez-vous urbain, Fête des écoles, Fête de l'enfance, la Fête de la musique, feu d'artifice... Le succès incontestable de chacune de ces manifestations portées par les habitants, les associations et la commune est la démonstration du dynamisme de notre territoire verdionysien. Le bien-vivre ensemble est l'affaire de tous...

Sachant que pour beaucoup d'entres vous cette période est propice aux congés annuels, il me reste à vous souhaiter de passer un été agréable et si possible ensoleillé.

Sommaire

EN IMAGES	p. 2
ÉDITO	p. 3
EN IMAGES	pp. 4 et 5
VIE PRATIQUE	pp. 6 et 7
VIE CITOYENNE	pp. 8 et 9
EN IMAGES	p. 10
DOSSIER	pp. 11 à 13
VIE SPORTIVE	p. 14
ÉCONOMIE	p. 15
EN IMAGES	p. 16
BRÈVES	p. 17
VIE CULTURELLE	pp. 18 et 19
VIE SPORTIVE	p. 20 et 21
LIRE ET JOUER	p. 22
TRIBUNES D'EXPRESSION DE LA MINORITÉ	p. 23



16 MAI 2015

Bal de promo

L'association Freinet... des deux pieds proposait, samedi 16 mai, à la Ferme des Arts, un bal pour les élèves de CM1 et CM2, sur le thème « en noir et blanc ». Une cinquantaine d'enfants des écoles de Freinet, J.Rostand et Louise-Michel se sont retrouvés pour faire la fête. La pénombre et la musique ont eu raison de leur timidité, notamment avec des clips comme « just dance » diffusés sur grand écran. Une petite pause goûter à 16 h 30 (crêpes, bonbons, pop-corn...) et c'était reparti jusqu'à 18 heures. Chaque enfant est reparti avec une photo souvenir et le sourire !

8 MAI ET 18 JUIN 2015

Commémorations

À chaque date anniversaire d'une commémoration, une cérémonie officielle est organisée à Vert-Saint-Denis pour conserver la conscience de cet événement et entretenir l'histoire collective. Les jeunes élus du conseil municipal des Enfants sont à l'honneur et à chaque fois, selon leurs disponibilités, associés à ces événements. Lors de la commémoration du 8 mai 1945, qui marquait le 70^e anniversaire de la reddition de l'Allemagne nazie, ils ont lu avec beaucoup de diction et d'émotion, le poème de Paul Éluard, *Liberté*. Aux côtés des élus, des représentants de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattant en Algérie) et de leur président, Claude Génart, d'anciens combattants, et la présence de l'Association nationale des pupilles de la nation, orphelins de guerre ou du devoir (ANPNOGD), ils ont participé aux dépôts des gerbes au pied du monument aux Morts. Un devoir nécessaire pour que les jeunes générations deviennent les gardiens de la mémoire.

En haut, commémoration du 8 mai 1945, en bas, commémoration de l'Appel du 18 juin.



3 AVRIL ET 19 JUIN 2015

La crèche s'anime

Après le carnaval des tout-petits, vendredi 3 avril, où le spectacle et les déguisements se sont déclinés cette année autour de la mer, les assistantes maternelles accompagnées de l'équipe encadrante et en présence de la conseillère municipale déléguée à la Petite enfance, Sylvie Jami, ont donné rendez-vous à tous les parents, le vendredi 19 juin, à la maison de l'Enfance pour, cette fois-ci, un goûter de fin d'année avec un spectacle de danse.





13 JUIN 2015

Rendez-vous urbain

À la Ferme des Arts, prêt de 700 personnes étaient présentes pour « les Rendez-vous urbain de la jeunesse », organisé en partenariat avec la MLC Claude-Houillon et les services Jeunesse de Cesson et Vert-Saint-Denis. 80 artistes se sont relayés sur scène avec de nombreux groupes de danses et de chants, tels que Debby dance, Magix, Cijay, David, Clant d'élite, les tokoss... et pleins d'autres qui ont su faire partager leurs passions au public. Le spectacle s'est clos par un show exceptionnel de l'artiste de variété française et de R'n'B, le Colonel Reyl. Un grand merci à la MLC, ADSEA et Cesson animation pour leurs présences et à l'équipe d'animation de Vert-Saint-Denis pour cet événement.

22 MAI 2015

Course contre la faim

450 élèves du collège Jean-Vilar ont participé, vendredi 22 mai, à une course caritative au profit de l'ONG Action contre la faim. Les élèves qui étaient volontaires avaient conclu un engagement moral où chaque kilomètre parcouru permettait de récolter des dons de leurs parrains. Leur distance était ensuite validée par un passeport solidaire. Cette 1^{re} édition proposée par le professeur d'histoire-géographie, Félix Dessaints, s'est inscrite dans le cadre du programme général d'éducation civique précise Jean-Michel Bouquinet, principal adjoint de l'établissement. L'ONG est venue dans les classes sensibiliser les élèves de 3^e et de 5^e qui, à leur tour, sont devenus les ambassadeurs de cette action auprès des 6^e et des 4^e. Une forte mobilisation de la jeunesse, pour une belle cause, s'est félicité Isa Topaloglu, maire-adjoint au Sport et à la Jeunesse, venu encourager les collégiens.



12 ET 20 JUIN 2015

Des échos de l'activité *Un livre, Une commune*

Le vendredi 12 juin au Sénart'Café, les lecteurs ont pu rencontrer Georgia Makhoul, auteur d'un premier roman *les Absents*, et Déborah Evy-Bertherat, auteur d'un second roman *les Fiancés*. Les auteurs ont présenté et lu des extraits de leur livre. Cette soirée a réuni une trentaine de lecteurs habitués des rencontres de l'activité. Le samedi 20 juin, au Verger de Cesson, il s'agissait d'élire un premier roman parmi les six qu'avait sélectionné le comité de l'activité *Un livre, Une commune* de la MLC. Le résultat du vote est le suivant : *le Liseur de 6 h 27* est arrivé en tête avec 18 voix, *Cent sept ans* et *le Ventre lisse*, ex-æquo avec 7 voix, *Ici pas de survivants* reçoit 5 voix, *les Absents*, 4 voix et *l'Indifférent*, 2 voix, soit au total 43 votants. Félicitations donc à Jean-Paul Didier Laurent pour son premier roman *le Liseur de 6 h 27* ! L'auteur recevra le prix *Un livre, Une commune* lors du cabaret littéraire de la MLC le vendredi 16 octobre 2015.



Les encombrants

Attention, les règles de collecte et de préservation de l'environnement ne permettent plus de tout collecter au porte-à-porte, trier ses encombrants est devenu obligatoire

Le SICTOM de Sénart, assure la collecte et le transport des encombrants ménagers légers jusqu'à la plate-forme de tri située au centre d'incinération technique de Vaux-le-Pénil pour valorisation des matériaux. En 2013, plus de 1 538 tonnes d'encombrants ont été collectés. Le SICTOM constate une augmentation constante des coûts de collecte des résidus d'encombrants et des dépôts sauvages. Le montant s'élevait en 2012 à 170 162 € pour passer en 2013 à 291 973 € TTC.

C'est 1 m³ par foyer et par collecte

Les volumes de présentation des encombrants en porte-à-porte sont limités à 1 m³ maximum par foyer et par collecte. La taille des objets présentés doit être supérieure à 30 cm (sinon il faut les mettre dans le bac d'ordures ménagères) et ils doivent pouvoir être chargés dans les bennes.

En dehors du ramassage des déchets en porte-à-porte, les objets dits encombrants sont collectés à Vert-Saint-Denis une fois par semaine, le mardi matin, en veillant à ne les sortir devant chez soi uniquement la veille au soir afin de ne pas encombrer les trottoirs. Mais attention à ce que vous déposez, car certains objets ne sont pas pris en charge lors de cette collecte. Aussi faut-il vérifier la liste ci-dessous pour ne pas les retrouver le lendemain au même endroit... (pour rappel, les dépôts sauvages sont interdits, les auteurs de ces délits s'exposent à des amendes de 450 à 1 500 € selon l'article L.451-3 du code de l'environnement).

Peuvent être présentés à la collecte

- Bois : rebuts ménagers de menuiserie, planches, meubles, etc.
- Ferraille : rebuts ménagers de plomberie, etc.
- Meubles : meubles (à présenter démontés), literie, matelas, sommiers, mobilier, tapis, moquette, etc.

Sont refusés

- Les gravats et autres déchets provenant des travaux (exemple : carrelage, ciment, pierres, plaques de placo-plâtre, etc.).
- Les carcasses ou pièces détachées de voitures.
- Les déchets ménagers spéciaux (DMS) : les déchets liquides et toxiques, les bidons de peinture, les batteries, les récipients contenant ou ayant contenu des produits liquides nocifs (herbicides, colles, solvants, huiles, etc.).
- Les déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) : gros électroménagers (réfrigérateur, lave-vaisselle, etc.), petits électroménagers (cafetière, etc.), équipements informatiques et de télécommunications (téléviseurs, ordinateurs, téléphone, etc.), équipements électriques et électroniques (jouets, équipements de loisir et de sport, etc.).
- Les bouteilles de gaz et les extincteurs.
- Les produits à base d'amiante.
- Les déchets végétaux (souches et branches d'arbres).



Focus sur les DEEE

Les DEEE désignent les équipements fonctionnant grâce aux courants électriques ou à des champs électromagnétiques. Considérés comme des déchets dangereux, la législation environnementale a mis en place trois solutions de collecte de ces déchets :

1. Don auprès d'une association.
2. Dépôt en magasins dans le cadre de la collecte 1 pour 1 et reprise gratuite dite 1 pour 0 (sans obligation d'achat) pour les très petits équipements.
3. Dépôt en déchetterie.

Collecte sur appel

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez faire appel au service « Allo déchets » 0 800 774 062 uniquement pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (dit DEEE ou D3E) en état de fonctionnement, ainsi que pour les meubles en bon état.

La déchetterie vous accueille

Les encombrants qui ne sont pas acceptés lors du ramassage au porte-à-porte doivent être déposés directement à la déchetterie de Réau. L'accès est gratuit pour les particuliers, en véhicule de moins de 3,5 tonnes uniquement. Pour pouvoir utiliser cet équipement, il faut se munir, la première fois, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, ensuite un badge d'accès vous sera délivré.

LA DÉCHETTERIE DE RÉAU

Route du bois, au Plessis-Picard (D 151 direction Ourdy).

Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Du lundi au vendredi, de 15 h à 19 h.

Le samedi, de 10 h à 19 h.

Le dimanche, de 10 h à 13 h.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h.

Le samedi, de 9 h à 18 h.

Le dimanche, de 10 h à 13 h.

Accessible à tous ?

Découvrez l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : un dispositif simple, adapté à vos besoins, pour mettre votre établissement en conformité avec la réglementation en vigueur

Dans le cadre de la volonté des pouvoirs publics de favoriser l'accès « de tous à tout », les propriétaires d'établissement recevant du public (ERP) (commerce, cabinet médical, etc.) sont concernés par la loi du 11 février 2005 qui impose à tous les ERP d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Devant le retard pris dans la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public, le gouvernement a décidé, par voie d'ordonnance (n° 2014-1090 du 26 septembre 2014) de mettre en œuvre les agendas d'accessibilité programmée. Ces « Ad'AP » permettent aux gestionnaires d'ERP (5^e catégorie) qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité de s'engager sur un calendrier précis des travaux d'accessibilité avec une programmation financière.

Le dépôt de ces dossiers, en préfecture, est une obligation avant le 28 septembre 2015 pour tous les ERP non accessibles.

Lors de la réunion du 12 mars 2015, initiée par la collectivité, La CCI de Seine-et-Marne a proposé son aide pour accompagner les propriétaires d'ERP dans cette démarche. Pour le sud Seine-et-Marne, il est possible de contacter Constance VANDERMARCO au : 01 74 60 51 00.

NB : Afin d'évaluer le niveau d'accessibilité, les propriétaires peuvent aussi avoir accès à tous les renseignements sur le site du ministère: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/outil-d-autodiagnostic-du-niveau-d.html> ou plus généralement sur le site: www.accessibilite.gouv.fr



Plan canicule

Personnes fragiles ou isolées, pensez à vous faire recenser

Le Centre communal d'action sociale a distribué, en mai, dans chaque boîte aux lettres, une brochure destinée à recenser les personnes fragiles ou isolées de la commune afin de pouvoir les contacter cet été en cas de forte chaleur. Vous êtes ou vous connaissez une personne âgée et/ou handicapée ?

Si ce n'est déjà fait, laissez vos/ses coordonnées au 01 64 10 59 25.

NUMÉROS UTILES :

CANICULE INFO SERVICE : 0 800 06 66 66

POMPIERS : 18

SAMU : 15



Retour sur les derniers comités de quartier

Comme de coutume, les élus ont rencontré les habitants pour échanger avec eux sur la vie de leur quartier et trouver ensemble, si possible, des axes d'améliorations



Rencontre avec les habitants du quartier Grand-village / Les Bois, dans la salle du conseil municipal

Le mois d'avril a accueilli les traditionnelles rencontres de quartier. Ce fut l'occasion pour Martine Amrane, maire-adjoint, déléguée à la Démocratie participative, de revenir sur l'assemblée générale des quartiers de fin janvier, réaffirmant la volonté des élus d'être au plus près des préoccupations des habitants et de poursuivre ainsi le rôle d'élus de proximité.

Ainsi et suivant cette ligne de conduite, diverses rencontres de terrain se sont tenues, par quartier ou par rue, sur des points spécifiques. La page « contact » du site Internet de la ville, permet d'interpeller un service directement par courriel. Et dès cet été, les élus se sont déplacés, pour venir à la rencontre des habitants dans leur quartier, notamment le 4 juillet, impasse des Roches et place Condorcet. D'autres initiatives de ce genre vont se poursuivre. Un ensemble d'outils, favorisant le dialogue entre les élus, les habitants et les techniciens, est ainsi, peu à peu, mis en place pour faire de Vert-Saint-Denis, une ville à l'image de tous. Les comités de quartier étant un moyen parmi d'autres pour évoquer le cadre de vie, favoriser le bien vivre ensemble et échanger autour des futurs projets de la ville.

Cet article n'a pas pour vocation de dresser un compte rendu exhaustif de l'ensemble des travaux et des points qui ont été abordés lors de ces réunions de quartier. Néanmoins, vous pouvez consulter, via le site Internet de la ville, en allant sur la page des comités de quartier, les tableaux récapitulatifs des demandes formulées, afin de débattre aussi lors des prochaines rencontres de l'avancée ou non des travaux demandés.

Par ailleurs, certains travaux nécessitent des réunions de proximité spécifiques comme celle qui a eu lieu à Pouilly-le-Fort pour le terrain sportif, et d'autres réunions sont à venir pour la rue Jean-Rostand, impasse du Lutot et rue de la Lorientte sud.

Prochaines rencontres

Vous trouverez déjà, dans le tableau ci-contre, les dates des prochains rendez-vous des comités de quartier afin de poursuivre ensemble le dialogue. Une invitation sera distribuée une dizaine de jours avant dans chaque boîte aux lettres, pour rappeler la date, le lieu et l'horaire de ces rencontres et faire en sorte que chacun puisse se rendre disponible pour un échange en direct avec vos élus !



Rencontre avec les habitants des hameaux, de Pouilly-le-Fort et du Petit-Jard, salle du clos Pasteur

Ci-dessous, en photos, quelques travaux réalisés suite aux réunions de quartier.



Chicanes posées sur l'allée du Bassin, pour empêcher la circulation des engins motorisés



Réfection de la rue du Bois-du-Lièvre



Réfection de la rue des Uzelles



Panneaux des zones 30 peints au sol, rue Dionet, et en centre-ville, pour plus de visibilité



Vos prochains rendez-vous de quartier

- Balory / Butte-aux-fèves : le mercredi 30 septembre.
- Les hameaux (Pouilly-le-Fort, Petit-Jard) : le mercredi 7 octobre.
- Grand-Village / Les Bois : le vendredi 9 octobre.
- Vallée de Bailly / Champ Grillon : le mercredi 14 octobre.
- La Ramonerie / Les Marches de Bréviande : le vendredi 16 octobre.

La Fête de l'enfance

Un bilan annuel sous forme d'expositions et de spectacles

Mieux qu'un long discours, le service Action éducative a clos cette année d'animation par une grande fête. 467 personnes dont 60 % d'enfants se sont retrouvés, samedi 20 juin, à la Fête de l'enfance, qui se tenait à la Ferme des Arts. L'objectif était de permettre aux parents, dans un premier temps, de découvrir le contenu des activités des TAP (temps d'activités périscolaires), autour de plusieurs expositions et, en deuxième partie, d'assister à plusieurs mini-spectacles de diverses expressions (chant, danse et théâtre) réalisées par les enfants. Pour rappel, 75 % des élèves fréquentent les TAP. Ce travail avait été préparé lors des temps d'animation, de restauration scolaire et dans les centres de loisirs. Pour finir, tout le monde s'est retrouvé autour d'un grand goûter confectionné par tous les enfants des APPS. Un grand bravo aux enfants, aux équipes d'animation et de restauration ainsi qu'aux ATSEM.



À l'unanimité les élus disent non !

Lors du conseil municipal du 15 juin, les élus ont voté une délibération pour dire non, une nouvelle fois, au Schéma régional de coopération intercommunale Sénart, Corbeil-Essonnes, Évry, Grigny



Le tracé du Schéma régional de coopération intercommunale, Sénart, Corbeil-Essonnes, Évry, Grigny, tel que prévu par l'arrêté préfectoral du 4 mars : un ensemble de 331 747 habitants !

Le mercredi 27 mai, à 20 h 30, les habitants étaient conviés à assister à une réunion d'information en salle du conseil municipal. **« Nous persistons dans notre refus d'approuver ce regroupement d'agglomérations qui fait abstraction de la réalité territoriale »** précisait, **Éric Bareille, maire de Vert-Saint-Denis et 4^e vice-président de l'agglomération de Sénart**. **Le 10 avril dernier, les huit maires de Sénart se sont réunis pour analyser la proposition préfectorale. L'ensemble des maires de Sénart a décidé de prendre une position commune en refusant à nouveau la proposition du préfet de région. Devant le refus de dialogue et d'entendre nos propositions, nous réaffirmerons notre opposition à cette proposition préfectorale en votant contre ce regroupement d'agglomérations lors du prochain conseil municipal** ». C'est chose faite depuis le 15 juin 2015.

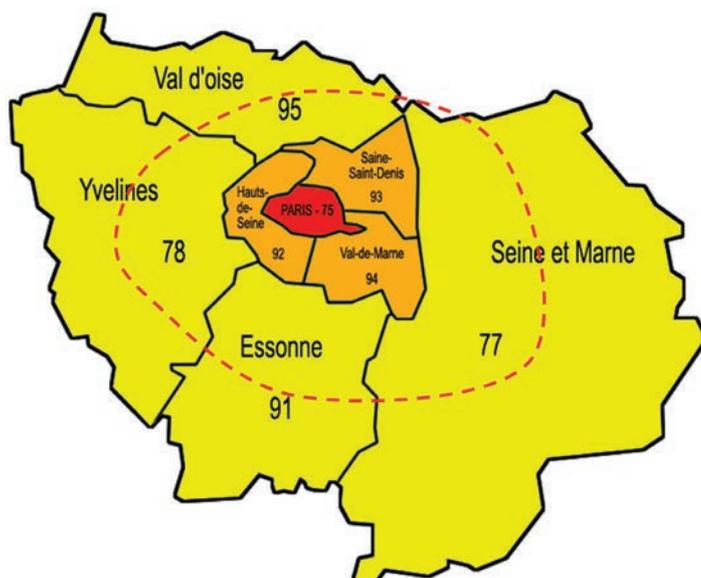
Ce sujet complexe aux multiples aspects et enjeux nécessitait quelques explications présentées dans les pages suivantes.



Une histoire longue et pleine de rebondissements

Tout commence par la loi MAPTAM

Cette loi, dite loi MAPTAM (de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), votée le 27 janvier 2014, s'inscrit dans la droite ligne des réflexions engagées par l'État, toutes tendances confondues, depuis de nombreuses années. Parallèlement à la métropole du *Grand Paris*, qui sera créée le 1^{er} janvier 2016, il s'agit de regrouper les intercommunalités pour simplifier leur administration et les rendre plus efficaces en matière d'emploi, de logement et de transport. Cette loi qui concerne l'ensemble du territoire français a donc prévu, en même temps, d'organiser le Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) en Essonne, en Seine-et-Marne, dans le Val-d'Oise et les Yvelines. Elle impose de regrouper les intercommunalités de la grande couronne (comme Sénart) dans des ensembles de plus de 200 000 habitants minimum pour qu'ils soient effectifs au premier janvier 2016.



Trois périmètres sont définis en Île-de-France

Un premier périmètre englobe le *Grand Paris*, soit les départements 75 (Paris), 92 (Hauts-de-Seine), 93 (Seine-Saint-Denis) et 94 (Val-de-Marne).

Un second périmètre qui entoure le *Grand Paris* avec des agglomérations limitrophes, qui peuvent, si elles le souhaitent, rejoindre le *Grand Paris* et des agglomérations non limitrophes, comme par exemple Sénart, qui doivent se regrouper en agglomérations de plus de 200 000 habitants.

Un troisième périmètre, hors champ de cette loi, où il est imposé des regroupements de communes en communautés de communes de plus de 20 000 habitants comme par exemple Brie-Comte-Robert.

Proposition juin 2014

En juin 2014, la préfète de Seine-et-Marne propose un regroupement de Sénart 77 avec la CAMVS (communauté d'agglomération de Melun—Val-de-Seine). Cette proposition reste officieuse car soumise à validation du préfet de région. Plusieurs élus de la CAMVS, dont Melun, ne sont pas favorables à ce regroupement. Ils préférèrent un rapprochement vers le sud, notamment Fontainebleau. Les élus de Sénart reconnaissent la logique de la proposition qui tient compte du bassin de vie et de la cohérence des projets communs entre les deux agglomérations, mais certains montrent un enthousiasme modéré compte tenu de l'avis des élus de la CAMVS.

Proposition août 2014

En août 2014, la proposition du préfet de région, contre toute attente, étend le périmètre de la future agglomération loin vers l'ouest en Essonne sans maintenir la CAMVS dans le périmètre. Ce périmètre regroupe les agglomérations de Sénart en Seine-et-Marne, de Sénart en Essonne, de Corbeil-Essonnes, d'Évry, du Val-d'Orge, la commune de Grigny et la communauté de communes de l'Arpajonnais soit plus de 530 000 habitants.

La CAMVS, elle, est agglomérée avec la communauté de communes de Seine-École (Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry) soit à peu près 120 000 habitants.

La majorité des élus de la CAMVS sont satisfaits de cette proposition. Mais l'ensemble des élus de Sénart est surpris car cette proposition ignore le bassin de vie et éloigne Sénart vers des territoires lointains avec qui elle n'a a priori aucun lien.

Le processus décisionnel est lourd, complexe et extrêmement rigide.

Toute demande de dérogation par rapport à la proposition du préfet de région doit être approuvée par la ou les commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) du ou des départements concernés par la proposition du préfet de région et ceci à la majorité des 2/3 dans chacune des commissions (par exemple en ce qui concerne Sénart, la CDCI de Seine-et-Marne et la CDCI de l'Essonne). Ensuite la demande de dérogation doit être approuvée par la commission régionale de coopération intercommunale (CRCI) toujours à la majorité des 2/3. Dès que le préfet de région aura arrêté les nouveaux périmètres des agglomérations de la région Île-de-France, les agglomérations et les communes auront un mois pour délibérer pour ou contre le schéma les concernant. Si plus de la moitié des communes représentant plus de la moitié de la population s'expriment contre le schéma, les CDCI et CRCI sont à nouveau convoquées pour analyser d'éventuelles dérogations.

Côté Sénart

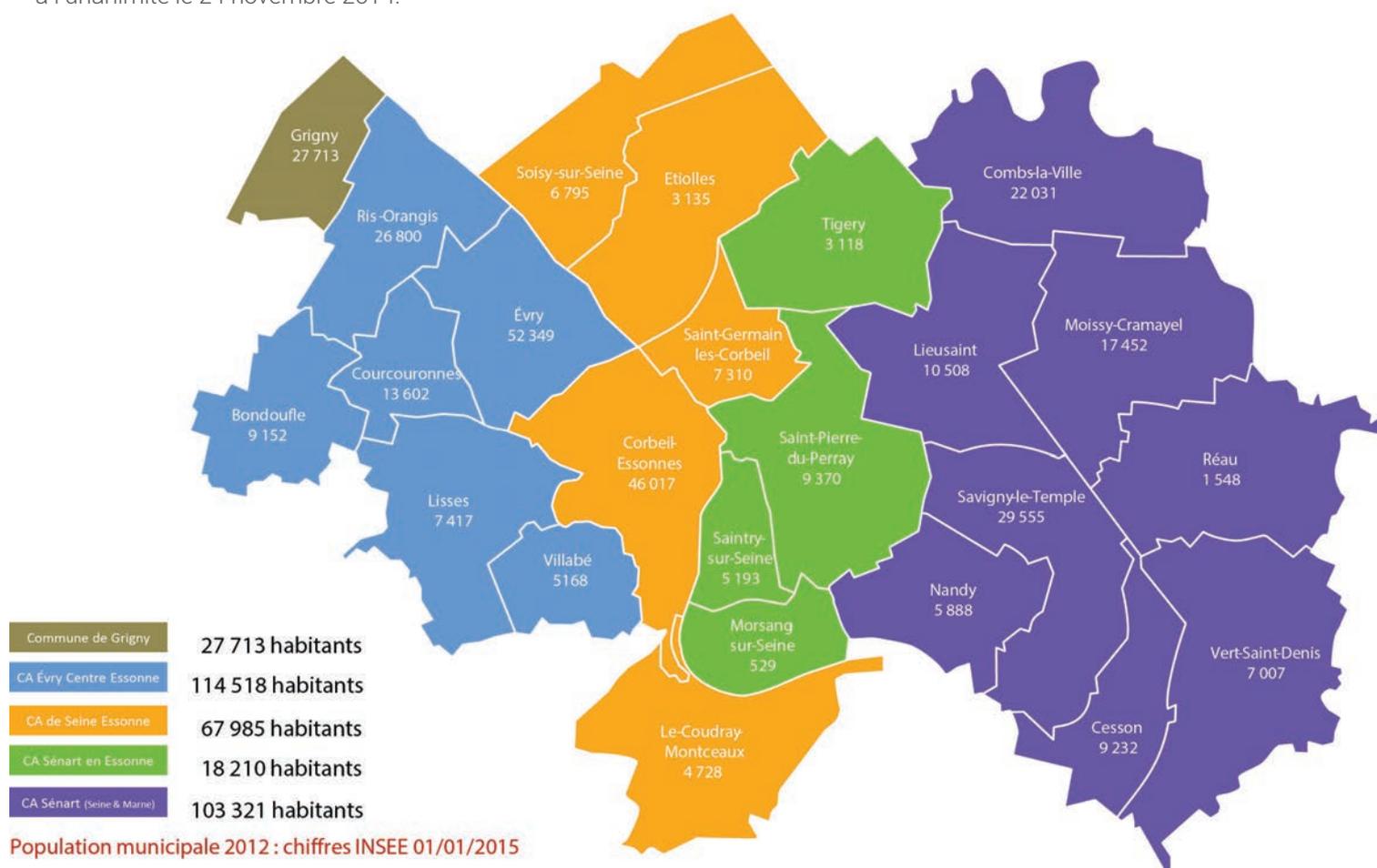
L'ensemble des élus de Sénart s'exprime contre ce schéma. Deux propositions alternatives à ce schéma se dégagent. La première proposition alternative souhaitant une dérogation qui regroupe Sénart avec la CAMVS mettant ainsi en avant la logique de territoire et de bassin de vie. La seconde proposition alternative considérant que, compte tenu de la satisfaction des élus de la CAMVS du schéma préfectoral et de son opposition majoritairement affichée à une agglomération avec Sénart, il est préférable de demander une dérogation sur le périmètre de la ville nouvelle de Sénart, opération d'intérêt national. Après débat en conseil communautaire, sur les deux propositions alternatives c'est la seconde qui est adoptée. Le 16 octobre 2014, le conseil communautaire vote à l'unanimité contre le schéma en proposant la seconde alternative. Cette délibération contre le schéma proposée par le préfet est relayée dans les communes de Sénart et à Vert-Saint-Denis, elle est votée à l'unanimité le 24 novembre 2014.

Demande de dérogation

Courant février 2015, par deux fois, les élus de Sénart ont porté la proposition de dérogation devant les CDCI. Par deux fois ils n'ont pas été entendus sous le prétexte que cette proposition n'atteignait pas 200 000 habitants. Prétexte étonnant car le périmètre de la CAMVS et de la communauté de communes de Seine-École, proposé par le préfet de région, n'atteint pas non plus les 200.000 habitants. De plus, des dérogations ont été autorisées à moins de 200 000 habitants à l'est de la Seine-et-Marne. En parallèle lors de ces CDCI et CRCI de février, une modification du périmètre a été apportée ôtant l'Arpajonnais et le Val-d'Orge car comptant plus de 200.000 habitants, ils ont pu prétendre à devenir une agglomération à part entière. Les élus de Sénart dénoncent le manque manifeste de considération des instances préfectorales devant leur proposition et leurs demandes réitérées de rencontres qui sont restées systématiquement lettres mortes.

Aujourd'hui

La création de ces schémas est prévue par arrêté des préfets de départements avant le 31 décembre 2015. La délibération prise lors du conseil municipal du 15 juin et voté à l'unanimité par l'ensemble des élus de Vert-Saint-Denis émet de nouveau un avis défavorable au périmètre proposé et décide de maintenir une proposition alternative qui vise à préserver l'opération d'intérêt national active de Sénart en différant sa fusion avec d'autres intercommunalités (voir aussi l'édito en page 2).



La Maison intercommunale des sports

L'inauguration officielle de ce nouvel équipement intercommunal, lieu de vie des associations sportives, a eu lieu le vendredi 29 mai



Lors de la coupure du ruban, de gauche à droite, Éric Bareille, maire de Vert-Saint-Denis, Jacques Heestermans, président du SIS, Olivier Chaplet, maire de Cesson, Isa Topaloglu, vice-président du SIS et Franck Vernin, conseiller départemental.



Isa Topaloglu, maire-adjoint, à la Jeunesse et au Sport et vice-président du SIS.

Cet équipement est une réalisation importante pour les associations sportives de Cesson et Vert-Saint-Denis, se félicite Isa Topaloglu, vice-président du SIS et maire-adjoint à la Jeunesse et au Sport de Vert-Saint-Denis. L'ouverture était très attendue par les 36 associations sportives des deux communes et leurs quelque 5 200 adhérents. L'inauguration officielle a été reportée en raison de la proximité des élections départementales, mais la Maison intercommunale des sports est ouverte depuis le lundi 2 mars. À l'origine, l'ouverture était prévue en janvier, mais a été retardée afin que les locaux obtiennent le feu vert de la commission de sécurité des pompiers. Le bâtiment accueille dorénavant le siège du syndicat intercommunal des sports, pour la partie administrative, avec des bureaux et une salle de réunion pour les associations. Il devient le siège des clubs des deux communes qui disposent de boîtes aux lettres dans les locaux. Située à proximité du lycée Sonia-Delaunay, la Maison intercommu-

nale des sports accueille aussi, outre les associations sportives comme l'escrime, le tennis de table, la gym douce, les scolaires. C'est un investissement financier important, qui permet aux acteurs sportifs, nombreux sur notre territoire, de bénéficier de conditions encore plus favorables pour exercer leurs activités et qui devient le pôle stratégique de la vie sportive, conclut Isa Topaloglu.

En quelques chiffres

Un équipement de 1400 m².

Une salle de 320 m² modulable en deux salles de 180 m² et 140 m².

Une salle de 60 m² pour les réunions et les assemblées générales.

36 associations sportives des deux communes.

5 200 adhérents.

Coût 3,5 M d'euros.

1 M d'euros de subventions par la région, le département et la Fédération française de football.

Nouveaux commerces

Bienvenue aux nouveaux commerçants, artisans et praticiens qui ont choisi de s'installer dans notre commune

Garage DMX

Depuis février 2015, le 42 rue Dionet accueille un garage pour l'entretien et les réparations de véhicules automobiles de toutes marques. Le gérant et mécanicien, Xavier Minot, connaît bien la ville, puisqu'il y est arrivé à l'âge de douze ans. Aujourd'hui après de nombreuses expériences dans le domaine automobile, il a choisi de devenir son propre patron. Le garage dispose d'un accès direct pour les personnes à mobilité réduite. Il propose aussi la vente de véhicules. Les horaires d'ouverture vont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 heures et le samedi de 8 h 45 à 13 heures. Tél. : 01 64 37 92 90.



Lou Mode

Un nouveau magasin de vente de prêt-à-porter féminin est installé depuis peu au centre commercial, 1 place de Grand-Village. La gérante, Valérie Cantal, habitante de Cesson, vous accueille avec le sourire et propose des vêtements de qualité, de la taille 34 à 58, à des prix compétitifs, ainsi que des accessoires, bijoux, sacs. Elle dispose bien sûr d'une cabine d'essayage pour mieux choisir la bonne taille. Le magasin est ouvert du mardi au samedi, de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 19 h 30. Fermé le dimanche et le lundi. Tél. : 01 60 63 02 08.



Wok & Grill

Depuis le 25 juin, le secteur de la RD 306 s'est enrichi d'un nouveau restaurant de cuisine asiatique. À côté du Memphis Coffee, le Wok & Grill propose une cuisine chinoise et japonaise, sous forme de buffet à volonté, avec grillades, fruits de mer, wok.

Il est ouvert du lundi au dimanche, de 11 h 45 à 14 h 30 et de 19 heures à 22 h 30 et vous assure un accueil chaleureux. Il propose aussi des plats à emporter. Tél. : 01 69 68 18 88.



Bienvenue à la société Chaves

Auto-entrepreneur, à Vert-Saint-Denis, Mathias Chaves propose la vente de matériel d'aménagement extérieur, il est spécialisé en dallages. Si vous avez un projet d'aménagement de terrasse, d'allée de garage, de chemin ou toute autre réalisation, l'entreprise Chaves est à votre disposition et vous propose une large gamme de dallages de haute qualité et originale. Il livre les produits chez vous ou à l'endroit de votre chantier sur toute l'Île-de-France et limitrophe. La société propose aussi une gamme de structure en aluminium sur mesure du type portail, portillon, grille, garde-corps, porte d'entrée, volet, etc. N'hésitez pas à le contacter pour un devis précis et adapté à votre projet. Site internet : www.chaves-idf.com
Tél. : 06 67 59 36 45 ou contact@chaves-idf.com

Bienvenue à Danechvar Donya, ostéopathe

Ostéopathe au cabinet médical les Roches-Bailly, 3, avenue du Bois-Vert, à Vert-Saint-Denis.
Tél. : 06 09 60 68 72 ou 01 60 63 69 63. Courriel : donyadanech@gmail.com
Joignable à toute heure en cas d'urgence.

Cette page est destinée à présenter l'activité économique de la ville. Si vous venez d'installer un nouveau service ou un nouveau commerce, à Vert-Saint-Denis, déposez vos informations à : communication@vert-saint-denis.fr

La Fête des voisins



Rue des Écoles

Vendredi 29 mai, la Fête des voisins, s'est déroulée un peu partout à Vert-Saint-Denis, grâce à la sympathique initiative d'habitants et l'aide de la municipalité. Comme de coutume, pour ce cru 2015, joie et bonne humeur ont eu raison d'une météo toujours incertaine en cette période de l'année... Voici quelques photos symboliques de ce moment, adressées par les habitants eux-mêmes. Merci à eux !



Rue du Clos-du-Louvre



Rue de la Butte-aux-Fontaines



Rue du Marché-Button



Rue des Closeaux et rue Dorigny



Les Châtaigniers



Rue Traversière

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- Landry Camara, le 12 mars.
- Malik Diongue, le 27 mars.
- Caméla Jatti, le 12 avril.
- Corentin Gallaine, le 7 mai.
- Tiffany Chevillon, le 11 mai.
- Melyne Kettou, le 13 mai.
- Clélie Festin, le 20 mai.
- Sami Zidouh, le 4 juin.
- Kaïs Lachtane, le 4 juin.
- Tatiana De Jesus Pais, le 6 juin.
- Margaux Leclercq, le 14 juin.
- Rafael Touba, le 16 juin.

MARIAGES

- Oguz Soydemir et Ebru Kilinc, le 11 avril.
- Philippe Marques et Marjorie Gandilliet, le 23 mai.
- Vincent Blumenfeld et Julie Fernandes, le 13 juin.
- Ajagen Coolen et Laure Lejeune, le 20 juin.

DÉCÈS

- Ginette Guesdon, épouse Raigneau, le 8 mars.
- Michel Guillou, le 11 mars.
- Geneviève Brandebourg, veuve Renaux, le 1^{er} avril.
- Simone Grenier, veuve Szalowski, le 1^{er} avril.
- Colette Leclerc, veuve Martinez, le 12 avril.
- Aline Charmeux, le 27 avril.
- Yves Thomas, le 20 mai.
- Maurice Millet, le 28 mai.
- Claudine Colombo, veuve Huet, le 7 juin.

SENIORS

Portail national pour les personnes âgées

Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) viennent de lancer officiellement le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr concrétisant par anticipation l'article 19 du projet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Ce portail a été conçu pour les personnes âgées et leurs proches confrontés à une situation de perte d'autonomie, afin de les informer sur les solutions existantes, les aides disponibles, les démarches à accomplir et les orienter dans leur parcours.

SCOLAIRE

L'aide aux devoirs a besoin de bénévoles

On recherche des étudiants ou professeurs à la retraite pour aider les collégiens de la 6^e à la 3^e. Une aide aux devoirs leur est dispensée gratuitement, les mercredis de 14 heures à 16 heures à la Ferme des Arts, salle Nelson-Mandela, à compter du mercredi 30 septembre. Renseignements au 01 64 10 51 71.

SYNDICAT

Union locale

L'union locale des retraités CFDT à Sénart, continue ses permanences à destination des futurs retraités et des retraités, à la MASA (Maison des associations Salvador-Allende) à Savigny-le-Temple. Une permanence aura lieu les deuxièmes jeudis de chaque mois : 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre 2015 et 14 janvier 2016, 11 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai et 9 juin. Venez vous informer et poser vos questions sur les retraites, le pouvoir d'achat, le logement, l'autonomie, la dépendance, la santé, les transports, la culture et les loisirs.

Toute correspondance est à adresser à l'UL Retraités CFDT de Sénart, MASA, rue de Rougeau, cedex 25, boîte N° 13, 77176 Savigny-le-Temple ou ulrcfdtsenart@laposte.net.
Tél. : 06 98 87 22 31.

ALTERNATIBA 77

Climat, moi, citoyen(ne), je peux agir !



Les presses écrite et audiovisuelle commencent à évoquer significativement le sommet sur le climat (CPO21) qui se déroulera à Paris à la fin de cette année. Les négociations sont très difficiles et surtout très éloignées des citoyen(ne)s que nous sommes. Pourtant nous avons notre mot à dire car nous sommes dans l'urgence et, depuis le sommet de Rio, en 1992, malgré de très nombreux sommets, les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, augmentent. Le temps d'une génération ! Ensemble nous devons : sensibiliser les Sénartais(es) (et bien au-delà), les élus, les acteurs économiques à la nécessité de baisser rapidement et radicalement nos émissions de gaz à effet de serre ; interpellier sur les conséquences dramatiques de l'absence d'accord international ambitieux, efficace, contraignant et juste sur le climat ; refuser la démobilitation que peut provoquer la gravité et l'importance du défi climatique, en montrant que les solutions existent et qu'elles sont à notre portée. C'est pour cela que déjà près de 120 citoyen(ne)s sont engagé(e)s dans la création d'un village des alternatives (Alternatiba), village festif et familial, à Savigny-le-Temple, le dimanche 11 octobre 2015. Cette année, au-delà du climat, doit être celle des générations futures. Alors : « Climat : nous, citoyen(ne)s, nous pouvons agir »... en rejoignant Alternatiba Sénart 77.

Assemblée Alternatiba ouverte à tou(te)s, le vendredi 28 août, à 20 h 15, à Lieusaint, 2, rue de Tigery, salle polyvalente de La Chasse.

Un site pour les contacter : <https://alternatiba.eu/senart77/>

Concert Kœchel 440

Concert de musique de chambre par l'ensemble instrumental K440

L'association K440 créée par Frédérique Bizet, clarinettiste, et Samuel Etienne, violoncelliste, réunit autour de projets musicaux de qualité des artistes professionnels et des musiciens amateurs.

Au programme de ce concert, 2^e mouvement du *Trio pour violon, violoncelle et piano* opus 100 de Schubert. *Oblivion* pour quatuor à cordes, A. Piazzola. *Rhapsody In Blue* arrangé pour quatre clarinets, G. Gershwin. Musique originale de *Tom & Jerry*, Scott Bradley arrangement Yves Marie.



Association Kœchel 440

Depuis la conception des programmes jusqu'à l'organisation des événements, K440 favorise un partage culturel et social, où les compétences de chacun sont mises au service d'un collectif harmonieux et convivial. L'ensemble instrumental K440 est à géométrie variable (de la musique de chambre à l'orchestre). Il a été programmé à plusieurs reprises dans la saison musicale du conservatoire de Savigny-le-Temple (77) en partenariat avec la Scène nationale de Sénart (lors du week-end Fortissimo). Il participe à de nombreux concerts dans le cadre de la Fête de la musique, de festivals ou d'événements caritatifs.

Dimanche 12 juillet, à 16 heures, à la Ferme des Arts. Participation libre.

À noter



LE SIC

Syndicat intercommunal de la culture
de Cesson et Vert-Saint-Denis
Téléphone : 01 64 10 25 55.
Courriel : sic.csn.vsd@gmail.com

Les locaux administratifs sont situés
rue du Poirier-Saint, à Cesson.

Horaires d'accueil du public :
mardi et vendredi de 15 h à 18 h ;
mercredi : de 9 h à 12 h ;
et de 14 h à 18 h.

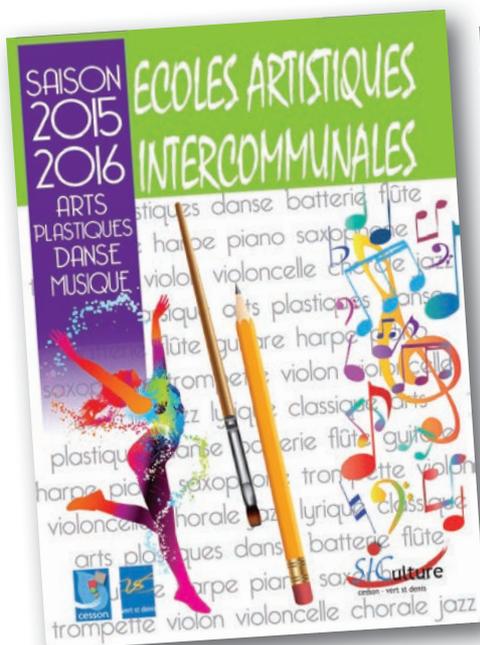


RÉSEAUX SOCIAUX

Retrouvez, en direct, les actualités
du Syndicat intercommunal de la
culture en vous connectant à sa page
Facebook :

www.facebook.com/SIC.CSN.VSD
et en cliquant sur « j'aime ».

LES ÉCOLES ARTISTIQUES INTERCOMMUNALES



Danse, arts plastiques et musique, les écoles artistiques intercommunales vous attendent pour la saison 2015-2016. La plaquette des tarifs et des modalités pratiques est disponible sur le site Internet de la ville, rubrique loisirs, puis culture et SIC.

Vous pourrez vous inscrire pendant le Forum des associations qui se tiendra au complexe sportif Jean-Vilar, à Vert-Saint-Denis, le samedi 5 septembre de 10 heures à 17 h 30, puis ensuite en vous rendant dans les locaux du Syndicat intercommunal à partir du 8 septembre, rue du Poirier-Saint à Cesson.

Un rendez-vous incontournable

Dorénavant, chaque année la Fête de la musique devient le rendez-vous festif des verdyoniens. Samedi 20 juin, l'édition 2015 s'est déclinée au son de la « musica latina ».



Avec la participation : du Café associatif, du COV Forme et vitalité, l'orchestre Tentacion de Cuba et ses deux danseurs, Éloïsa et Léo., l'ALCAF, alliance latino-caribéenne d'Avon-Fontainebleau et sa troupe de danseurs, de l'association les Zazarouels, le groupe Akokan et ses dix musiciens, la batucada brésilienne, le groupe de percussions 141R de la batterie fanfare de Sénart, l'association d'artificiers Lueurs et couleurs. Et un grand merci aux différents services municipaux et aux agents impliqués dans l'organisation de cet événement et de son succès.



Virginie Pujol (catégorie de poids de corps 63 kg et moins de 110 kg sur l'exercice du squat).

FORCE ATHLÉTIQUE

Belle fin de saison

La section Force athlétique/Musculation loisirs (F.A.M.L.) du club omnisports termine sa saison avec des résultats très encourageants, notamment au niveau des féminines. Aline Leroy confirme sa progression et obtient une excellente seconde place avec une barre à 72,500 kg au championnat de France de développé-couché masters qui se déroulait à Bordeaux. Virginie Pujol (catégorie de poids de corps 63 kg et moins de 110 kg sur l'exercice du squat) qui a décroché in-extremis une première qualification pour les Championnats du monde de Force athlétique qui se déroulaient à Salo, en Finlande, a relevé le défi de s'y présenter en augmentant l'intensité de ses entraînements. Son acharnement aura été récompensé car elle se classe 9^e sur 15 en réalisant ses meilleures performances de l'année sur les trois mouvements : squat 120 kg ; développé couché 67,500 kg ; soulevé de terre 120 kg ; pour un total de 307,500 kg. Félicitations à ces deux athlètes qui représentent le club à ces niveaux de compétition.

JUDO-CLUB

Les minimes s'illustrent aux championnats de Seine-et-Marne

Les championnats de Seine-et-Marne minimes se sont tenus le 22 mars au dojo régional du Mée-sur Seine avec de bons résultats pour les jeunes représentants. Chez les garçons, Tristan Chevin remporte le titre en moins de 46 kg, Yosri Hauteœur prend la 3^e place en moins de 55 kg, comme Anderson Pons en moins de 66 kg et Wallid Hellel en plus de 73 kg. Jules Bordebeurre et Omar Essalki n'ont pas réussi à se classer. Chez les féminines, notre seule participante, Gwendoline Andry, termine 5^e. Tristan, Yosri, Anderson et Wallid se sont qualifiés pour les championnats d'Île-de-France qui se sont tenus à Bondy, le samedi 4 avril. Lors de ce championnat très relevé, Yosri Hauteœur réalise une magnifique performance en prenant la 3^e place au terme d'une superbe compétition. Anderson Pons termine 7^e mais il avait vraiment le niveau pour atteindre le podium et cela s'est joué à très peu de choses ! Tristan Chevin et Wallid Hellel, malgré de bons combats, échouent en repêchage et n'ont pas réussi à se classer.



Tristan Chevin, remporte le titre en moins de 46 kg

Yosri Hauteœur réalise une magnifique performance en prenant la 3^e place



SÉNART GYMNASTIQUE

Camille Xicluna, devient champion de France de gymnastique artistique masculine 2015.

C'est lors des championnats de France individuels, le 9 mai, à Cognac, que le Verdyonisien Camille Xicluna a remporté la médaille d'or en Nat B 18 ans. Un nouveau champion de France à son actif, le club Sénart-Gym n'avait pas goûté à ce bonheur depuis 4 ans. Christine Laumonier, la présidente, et tous ses dirigeants sont ravis. Accéder au podium était plausible à condition de réussir un sans faute. Ce Sénartais

n'ayant remporté que des médailles d'or cette saison, il ne fallait pas craquer sous les enjeux pour cette dernière et importante compétition. Camille a su gérer son stress et a exécuté de très beaux mouvements. Il a enregistré le meilleur score aux anneaux, la deuxième note aux arçons, et de très bonnes notes aux autres agrès. Son total de 73 150 points lui permet de remporter ce titre de champion de France tant convoité. Camille doit ce remarquable parcours gymnique à Géraud Donval son entraîneur, qui l'a amené à cette discipline sportive, et qui lui a permis de se hisser à ce niveau.



ATCV

L'équipe des 15-16 ans championne de Seine-et-Marne

L'équipe féminine des 15-16 ans est devenue, le samedi 20 juin, championne de Seine-et-Marne en remportant la finale de ligue 3 face à Lagny. Un grand bravo à une équipe qui a fait une brillante saison sans aucune défaite !



BASKET-BALL

Bravo les filles !

Sur la photo ci-dessous, l'équipe des seniors féminines de Sénart Basket avec les élus de Cesson et de Vert-Saint-Denis, le vendredi 29 juin lors de la demie-finale de la Coupe 77 face à Marne-la-Vallée, qui a vu la victoire de Sénart Basket par 80 à 48. L'équipe a ensuite rencontrée en finale Brie Basket Club, le dimanche 7 juin 2015, à Moret-sur-Loing, dans le cadre des jeux de Seine-et-Marne 2015.



ENTENTE SPORTIVE DE LUTTE

Ledit Julie et Audebert Lauryne, médaillées d'or

Les deux récentes médaillées de l'Entente sportive de lutte au championnat de France (Ledit Julie et Audebert Lauryne) se sont classées premières du tournoi international de la ville de Bagnolet, fin mai, respectivement en minime (46 kg) et cadette (56 kg). Il faut noter la splendide victoire de Julie contre l'Arménienne Arakelyan sur un décalage.

De gauche à droite : Julie Ledit, Jacques Meurgue et Lauryne Audebert



SÉNART GYMNASTIQUE

Une 4^e place aux championnats de France en division fédérale

À Saint-Brieuc, le 25 mai, se déroulait la première édition du championnat de France de gymnastique artistique masculine en division fédérale. Vainqueur en Île-de-France, le podium était accessible, à condition de faire un match parfait, tâche difficile en fin de saison. L'obtention du meilleur score au sol n'a pas suffi, les Sénartais Camille Xicluna, Corentin Laurent, Elyas Barbou et Baptiste Couillaud ont pris la frustrante 4^e place, derrière Franconville, Le Mans et La Teste, ce qui est tout de même une très belle performance à ce niveau. Cette désillusion n'a fait que souder davantage l'équipe et encourager ses gymnastes à mieux faire l'année prochaine.



Lire

Le Poids des secrets (5 tomes)

D'Aki Shimazaki, éditions Actes sud babel.

Le tome 1 a pour titre Tsubaki ce qui, traduit, veut dire camélia.

Avant de mourir, Yukiko révèle à sa fille, Namiko la vérité sur

sa vie par le biais de deux lettres : une pour elle et une autre pour son frère Yukio dont Namiko apprend du coup l'existence. Car dans son adolescence Yukiko a appris un terrible secret de famille qui l'a poussé à commettre l'irréparable. Yukiko adore les camélias et elle demande à être enterrée au milieu du parterre de camélias qu'elle avait plantés avec son mari. Chacun de ces cinq très courts romans va reprendre des secrets de famille soigneusement gardés et va s'imbriquer l'un dans l'autre comme les pièces d'un puzzle. Ils sont indissociables et il est nécessaire de les lire dans l'ordre pour comprendre la trame qui va s'étaler entre 1900 et nos jours au Japon. L'écriture est très douce et poétique. En peu de mots, l'auteur nous fait comprendre qu'il ne faut pas juger avant de comprendre, et que certaines situations dépendent de secrets bien lointains. En bref, une belle découverte de personnages touchants.



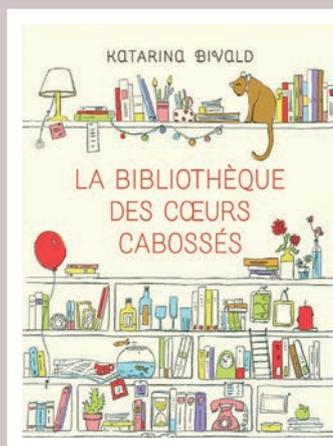
La Bibliothèque des cœurs cabossés, de Katarina Bivald.

Tout commence par les lettres que s'envoient deux femmes très différentes : Sara, vingt-huit ans, petit rat de bibliothèque mal dans sa peau, vivant en Suède, et Amy, soixante-cinq ans, vieille dame cultivée et solitaire de l'Iowa. Après deux ans d'échanges et de conseils à la fois sur la littérature et sur la vie, Sara décide de rendre visite à Amy. Mais, quand elle arrive là-bas, elle apprend avec stupeur qu'Amy est morte. Elle se retrouve seule et perdue dans cette étrange petite ville américaine. Pour la première fois de sa vie, Sara se fait de vrais amis – et pas uniquement les personnages de ses romans préférés –, qui l'aident à monter une librairie avec tous les livres qu'Amy affectionnait tant. Ce sera pour Sara une véritable renaissance. Et lorsque son visa de trois mois expire, ses nouveaux amis ont une idée géniale et complètement folle pour la faire rester... Une histoire qui se tient, des personnages sympas, une construction habile et une histoire d'amour. Un roman d'humour, d'amitié qui fait du bien.

Ces livres sont disponibles à la bibliothèque (11, place Condorcet) - inscription et prêt gratuits.

Renseignements au 01 64 10 83 95 ou bibliotheque@vert-saint-denis.fr

Catalogue en ligne : <http://bibliotheque.vert-saint-denis.fr>



Jouer

GARE AU CROCHET !

Éditions : Asmodée

Jeu pour 2 à 4 joueurs.

À partir de 4 ans.

YO HO ! Attrape les trésors !
Mais ne réveille pas Crochet !

Le Capitaine Crochet ronfle dans son hamac, au milieu des trésors qu'il a volés à Jake et aux pirates. Utilise l'épée, la canne à pêche, la pince en feuilles ou la pelle pour t'en emparer ! Mais attention : il faut récupérer le butin sans faire tomber à l'eau le Capitaine Crochet. Rassemble le plus de trésors pour gagner !



SPLENDOR

Éditions : Space Cowboys

Jeu pour 2 à 4 joueurs.

À partir de dix ans.

Durée : 30 minutes

Des pierres brutes, faites jaillir la splendeur ! Maître d'une guilde marchande, vous investissez dans des mines, envoyez vos navires vers le nouveau monde et recrutez les artisans les plus renommés. Créez un empire commercial et recevez la visite des monarques éclairés, mécènes aux ressources infinies, pour acquérir gloire et prestige. Choisissez vos jetons avec soin pour acquérir des développements, qui augmentent votre prestige et vous donnent des bonus, qui permettent à leur tour d'acheter des développements de plus en plus prestigieux, jusqu'à ce qu'un noble mécène vous rende visite et contribue à votre prestige car seul le prestige déterminera le vainqueur !

Tous ces jeux peuvent être empruntés ou utilisés à la ludothèque (9, place Condorcet), inscription et prêt gratuits.

Renseignements au 01 60 63 65 76 ou ludotheque@vert-saint-denis.fr

NON ! VERT-SAINT-DENIS N'EST PAS LA RÉSERVE FONCIÈRE DE L'ESSONNE

Nous vous remercions de l'accueil que vous nous avez témoigné lors de la signature de la pétition dont l'objet est de démontrer au préfet de région notre rejet du projet de fusion des agglomérations de Sénart, Evry, Corbeil, et Grigny. Vous êtes 1 468 à avoir signé cette pétition, nous regrettons que Monsieur le Maire et les membres du groupe municipal majoritaire refusent de se joindre à cette démarche.

Cette mobilisation contraint les maires socialistes de Sénart à jouer une curieuse partition qui consiste à nous faire croire qu'ils sont contre ce projet et que le préfet de région ne les écoute pas. Seulement, selon les PV de la commission régionale, le représentant de Sénart siégeant auprès du préfet de région a voté ce projet. Au cours de la réunion publique du 27/5/2015, Monsieur le Maire a édulcoré les désavantages de cette fusion avec l'Essonne, mais lors du dernier conseil municipal, il rejette aussi toute fusion entre Vert Saint Denis et l'agglomération de Melun qui elle-même, répète-t-il, refuse cette option. Quelle confusion si l'on considère la déclaration dans la République du 10 novembre dernier, du Président de l'agglomération de Melun « Sénart s'est exprimé contre ce schéma de fusion avec Melun. Depuis le début, les élus de Sénart rejettent cette idée » ! Notre édile, devant l'ampleur de la contestation, se trouve dans une position inconfortable, entre la contrainte imposée par le pouvoir qu'il soutient et les réalités du terrain. Non, quoi qu'il en dise, nous ne pouvons affirmer la maîtrise du foncier face à la représentation majoritaire de l'Essonne ! Oui, Vert Saint Denis est la porte d'entrée de la capitale Seine et Marnaise, et non pas la dernière ville d'une agglomération de l'Essonne ! Dès lors, la proposition d'intégrer Vert Saint Denis à la communauté d'agglomération de Melun doit faire l'objet d'un débat urgents'appuyant sur des données financières et juridiques objectives.

Groupe municipal Ensemble pour Agir Autrement

F. GAUDOT – C. GUILCHER – P. LAMBERT – J. DUMOULIN – S. DIGOL N'DOZANGUE.

DES FINANCES TOUJOURS AUSSI MAL GÉRÉES

Depuis 2001 nos finances communales sont toujours aussi mal gérées. Le constat résultant du Compte Administratif de 2014 récemment soumis au Conseil Municipal est aussi accablant que les précédents. Vert-Saint-Denis a des dépenses de fonctionnement extrêmement élevées : par habitant, elles sont supérieures de 25 % à la moyenne des communes de même dimension démographique. Nous sommes parmi les communes les plus dépensières de Seine-et-Marne ! Pour les dépenses de personnel, qui ont explosé depuis 2001, cela est pire : elles sont supérieures de 44 % à la moyenne alors que nous avons moins de services qu'en 2000 et beaucoup moins de jeunes que lors des années 90. Elles représentent 60 % des dépenses de fonctionnement contre 50 % en moyenne, 50 %, c'est aussi le chiffre de Cesson !

Cet excès a une double conséquence : des impôts communaux très lourds et une incapacité à faire face aux investissements nécessaires.

Voici les fruits de la politique urbanistique des élus municipaux socialistes et communistes et de leur laxisme dans la gestion des dépenses.

INTERCOMMUNALITÉ : La loi MAPTA instaurant de nouvelles intercommunalités, votée par les socialistes au Parlement, réjouissent moins les élus de terrain de même tendance. Le Préfet de Région souhaite rattacher Sénart aux Communautés d'Agglomération d'Evry et de Corbeil. Le manque de cohérence de ce projet m'a conduit à voter contre, comme l'ensemble du Conseil Municipal. Mais le Préfet peut maintenir sa décision. Que faire dans ce cas ? Le Maire n'a fait aucune anticipation, et refuse des solutions. Aucune étude juridique n'a été faite pour mettre en défaut la décision du Préfet. Le Maire refuse le rattachement, juridiquement possible, de Vert-Saint-Denis à la Communauté de Melun/Val-de-Seine, et de fournir, ainsi que de discuter, comme je le lui ai demandé, les éléments relatifs à ce rattachement. Nous nous heurtons de nouveau au refus d'information et de dialogue du Maire. Un sujet aussi important mériterait un débat et un référendum.

Didier EUDE

Vert-Saint-Denis CAP 2020 Ensemble

LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE SÉNART, CORBEIL, EVRY, GRIGNY

Nous remercions Monsieur le Maire de Vert Saint-Denis d'avoir organisé le 27 mai 2015 une réunion publique d'information, largement suivie, relative au Schéma Régional de Coopération Intercommunale Sénart, Corbeil, Evry, Grigny (SRCI). Avec son équipe, il réalise un travail de défense de nos intérêts qu'il faut souligner et honorer. En contrepoint de la création du Grand Paris, la loi MAPTAM impose que toutes les communes de l'unité urbaine francilienne soient intégrées dans des structures intercommunales d'au moins 200.000 habitants dès le 1er janvier 2016. Des dérogations sont envisageables. La Commission Régionale de Coopération Intercommunale pilotée par le préfet de région a refusé d'accorder à Sénart la dérogation pourtant demandée à l'unanimité par les élus de l'agglomération. Ces derniers demandaient le détachement de Sénart du projet « Grand Évry » qui englobera Evry, Corbeil, Grigny jusqu'à Sénart, soit plus de 330 000 habitants, un projet sans logique. Le bon sens allait dans un rapprochement avec l'agglomération de Melun pour un bassin de vie et la poursuite de projets communs. La démarche commune ne s'est pas concrétisée, l'agglomération de Melun n'adhérant pas, semble-t-il, à cette idée.

Au Parlement il existe un consensus des formations politiques pour le rejet de cette réforme inepte qui annonce une nouvelle étape dans le désengagement financier de l'Etat aux collectivités, ouvre la porte à la concurrence entre les territoires et confirme la concentration des pouvoirs au niveau supra-communal. Les élus locaux, déjà écartés de la réflexion, devront se plier comme les habitants au diktat du Gouvernement et de ses préfets si la réaction n'intervient pas. Face à une telle menace, les clivages politiques doivent disparaître, les habitants de l'agglomération doivent être consultés et la résistance à la précipitation doit animer unanimement les élus locaux.

Laurence PAROUTY, Vincent WEILER.

Tendance divers droite.

Liré Joué

2015

des rendez-vous avec la ludothèque, la bibliothèque et le service jeunesse



jeux, lectures, ateliers, sport
Venez nombreux et en famille!
(entrée libre)

Tous les mardis de l'été de 15 h à 18 h

- Vallée de Bailly : 7 juillet, 4 et 18 août
- Place des Aulnes : 21 juillet et 11 août
- Espace vert derrière la Ferme des Arts : 28 juillet et 25 août

Lieu de repli en cas de pluie : Ferme des Arts



Renseignements : 01 64 10 83 95

CINÉMA EN PLEIN AIR
AVEC LA SALAMANDRE
lundi 13 juillet 2015 de 22 h à 1 h
derrière la Ferme des Arts

Pensez à apporter votre chaise longue !

01 64 41 69 20

GRATUIT

KAD MERAD

DANY BOON

ALICE POL



SUPERCONDRIQUE

UN FILM DE DANY BOON

JÉRÔME COMMANDEUR
MARTI-E VILLALONGA

Avec le Centre communal d'action sociale
et le service Enfance-Jeunesse

WEEK-END EN FAMILLE

les 22 et 23 août 2015

à Criel-sur-Mer
(Normandie)

Inscriptions à partir du 1er juin
Tarifs : Adulte 20 € - Enfant 8 €



RENSEIGNEMENTS

01 64 10 59 25 ou 01 64 10 51 72

Dimanche 6 septembre 2015
Les Foulées de la forêt
de Bréviande



Cesson

10 KM

Course ouverte à tous à partir de cadets (nés en 1999 et avant)

Départ à 10 heures devant le gymnase Colette Besson de Cesson la Forêt

Taxe d'inscription: 9€
10 € sur place
(1 € pour la fondation CURIE)

Licence ou certificat médical

Cadeau à chaque arrivant

E-mail : foulées-breviande@criel-cvsa.com

Structure gonflable
pour les enfants et barbe
à papa offerte
pendant la course

Course inscrite au challenge 77
et au challenge de Senart

www.courir-cvsa.com